

ANNEXE 4 - INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA CTG

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

S²LO

ID: 013-211300975-20231214-DELIB137123-DE n

- Les Maires des communes associées et/ou leurs représentants
- Les Directeurs Généraux des Services et/ou leurs représentants
- Le Directeur Général de la CAF et/ou ses représentants
- Le Directeur Général de la MSA et/ou ses représentants



- Veiller à sa mise en œuvre régulière
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/priorités de l'année suivante
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement
- Veiller à la bonne articulation entre la CTG et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau départemental
- Se réunit 1 à 2 fois par an

- Les Directeurs Généraux des Services et /ou ses représentants
- La Direction ASS MSA et/ou son représentant
- Le responsable de secteur CAF et/ou son représentant
- La chargée de mission CAF
- La coordonnatrice départementale CTG CAF
- Les chargés de coopération CTG



- Veiller à la bonne articulation entre les orientations stratégiques et actions mises en œuvre;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision
- Contribuer à la démarche évaluative : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage. Se réunit 1 à 2 fois par an

- Les chargés de coopération CTG et/ou référent désigné par commune
- La chargée de mission CAF
- Elus ou autres professionnels désignés par la MSA et les communes associées



- Assurer le pilotage, l'animation et la communication de la CTG
- Participer à la coordination entre les acteurs
- Animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales en appui et en ingénierie
- Organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires
- Piloter la mise en œuvre des orientations et objectifs opérationnels
- Piloter la définition des indicateurs, et proposer des outils d'évaluation
- Réaliser le rapport d'activités annuel



Comité
de
pilotage

Comité
technique

Groupe
projet
et suivi